



PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 24 AVRIL 2018

19h30 - 22h45

M. Robert Savoy, Président du Conseil général (ci-après CG), salue ses collègues du CG, le Conseil communal (ci-après CC), les invités, les représentants de la presse, le public et leur souhaite la bienvenue.

1. Remerciements à Mmes Françoise Jolivet et Ursula Simarro

M. le Président adresse ses remerciements à Mmes Françoise Jolivet et Ursula Simarro pour leur participation durant ces deux années au sein du Conseil général et pour leur travail au sein des diverses commissions et leur souhaitent le meilleur pour leur avenir professionnel.

Ursula prend la parole pour remercier l'assemblée.

2. Appel

Présents : 29

Excusés : MM. Norbert Gabriel, Cédric Emonet et Florent Besse.

Les sept Conseillers communaux sont présents.

Est également présent : M. José Diaz, Caissier communal.

La convocation a été adressée à chaque Conseiller général en date du 13 avril 2018. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation et de l'ordre du jour. Le quorum étant atteint M. le Président constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

Il salue l'arrivée des viennent-ensuite MM Pierre-Alain Cottet (ECD) et Paul Rosset (PDC et actuel membre de la Commission de l'énergie). M. le Président rappelle que les Conseillers généraux doivent être actifs, assidus, ponctuels et qu'ils ne doivent pas se gêner de poser des questions de manière respectueuse car ce sont les représentants de la population d'Attalens et Tatroz.

3. Approbation du procès-verbal des 11 et 12 décembre 2017

Le procès-verbal a été remis aux Conseillers généraux par courriel dans les délais légaux. Il n'appelle aucune remarque particulière. M. le Président le soumet à l'approbation du CG.

Au vote, le procès-verbal des 11 et 12 décembre est approuvé à l'unanimité.

M. le Président profite de remercier M. Besse pour la rédaction de son dernier procès-verbal au sein du CG.

4. Adhésion à la nouvelle Association de communes pour les Ambulances du Sud Fribourgeois (ASF)

4.1. Présentation et discussion

Présentation de M. le Conseiller Communal en charge du dicastère Laurent Menoud.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

séance du 24 avril 2018

Jusqu'au 31 décembre 2017 une convention avec l'HFR (Hôpital Fribourgeois) était signée par les trois réseaux (Gruyère, Glâne et Veveyse). Cette dernière engendrait des lourdeurs dans le suivi (décision, contentieux, personnel, etc...), la convention a donc été résiliée par l'HFR. Il a été décidé de créer une nouvelle association des communes avec des règles particulières en nommant un délégué mandaté par district. Il y a donc trois délégués mandatés représentant chacun un district. Cela simplifie les discussions et permet de :

- Maintenir le lien – Réseaux Santé → ASF.
- Impliquer les directeurs des réseaux santé.
- Garder le fonctionnement actuel qui donne satisfaction.
- Eviter de convoquer deux fois par année toutes les communes des trois districts pour des assemblées sans objets particulier → simplification.

Cyril Grandjean demande comment la répartition des voix des communes fonctionnera par rapport à ces délégués? Il prend un exemple concret avec la commune d'Attalens qui pourrait dire non à la Directrice du Réseaux Santé et Social de la Veveyse Mme Bourqui ce qui engendrerait que le délégué mandaté devrait appliquer les décisions de chacune des communes?

Laurent Menoud lui répond qu'on cherchera l'unanimité avant afin que le délégué ne donne pas des voix divergentes. Le travail sera fait en amont afin que le délégué ait le soutien de toutes les communes ou d'une grande majorité en tout cas (car sur cinquante-trois il se pourrait que pas toutes ne soient d'accord). Il confirme à Cyril Grandjean que les délégués du réseau santé de la Veveyse voteront et que cela permettra de donner une voix uniforme qui sera relayée par le délégué mandaté au niveau de l'association.

M. le Président remercie Laurent Menoud pour sa présentation.

Didier Sauter, Président de la Commission financière, mentionne que même s'il ne s'agit pas d'un investissement à proprement parlé, la Commission financière estime que cette adhésion peut avoir un impact sur les finances de la commune et que dès lors sa prise de position est nécessaire. Elle précise donc que :

- La limite d'endettement fixée à CHF 50 millions et celle concernant les dépenses non soumises à un référendum obligatoire fixée à CHF 30 millions sont très élevées.
- Le SCOM (service des communes) a confirmé que les communes devraient rembourser une éventuelle dette en cas de dissolution ou sortie de l'association mais que la répartition serait effectuée sur la base de la population légale des trois districts → le risque financier pour Attalens serait donc faible.

La Commission financière note que la Commune d'Attalens bénéficiera d'un délégué à l'Assemblée des délégués. Ce dernier aura donc la responsabilité de veiller à ce que les investissements soient adéquats.

4.2. Votation sur l'adhésion à la nouvelle Association de communes pour les Ambulances du Sud Fribourgeois (ASF)

L'adhésion à la nouvelle Association de communes par les Ambulances du Sud Fribourgeois (ASF) a été acceptée par l'unanimité des Conseillers généraux présents.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

séance du 24 avril 2018

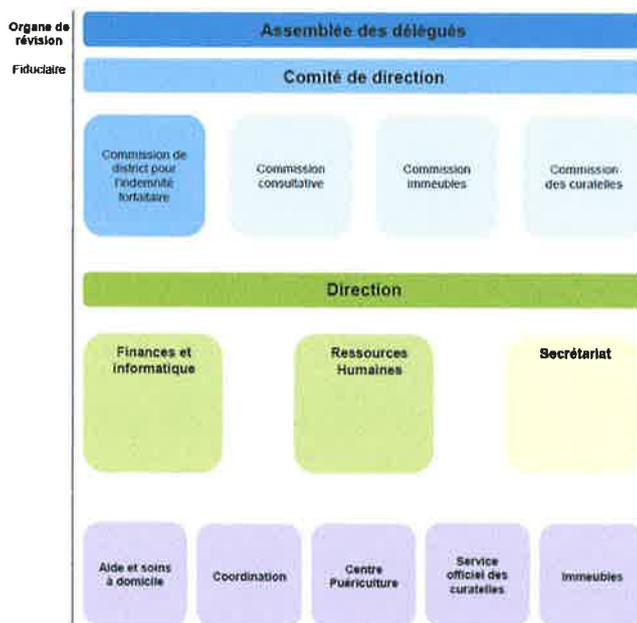
5. Nouveaux statuts du Réseau Santé et Social de la Veveyse (RSSV)

5.1. Présentation et discussion

Présentation de M. le Conseiller communal en charge du dicastère Laurent Menoud.



ORGANIGRAMME AU 01.01.2018
RESEAU SANTE ET SOCIAL DE LA VEVEYSE



Laurent Menoud présente l'organisation de ce réseau qui est chapeauté par l'assemblée des délégués afin de pouvoir comprendre le contexte. Il y a un comité de direction et les communes interagissent également avec ce réseau par le biais des différentes commissions en place. Elles sont donc fortement concernées et impliquées en décidant et pilotant stratégiquement ce dernier.

Les cinq prestations fournies se trouvent à la fin de l'organigramme incluant le mandat de coordination qui sera mis en place pour la LPMS (Loi sur les prestations médico-sociales).

Le message a été reçu par les conseillers généraux par courrier. Laurent Menoud précise brièvement qu'il y a des modifications à caractère exécutoire liées à des obligations légales.

Il y a ensuite deux modifications à caractère essentiel :

- Mise à disposition du comité du réseau de compétences financières qui permettent d'avancer dans le projet de la rénovation des bâtiments.
- Sujet des Ambulances abordé sous le point 4 ci-dessus.

Didier Sauter, Président de la Commission financière, mentionne que là encore, même s'il ne s'agit pas d'un investissement à proprement parlé, la Commission financière estime que cette votation peut avoir un impact sur les finances de la commune et que dès lors sa prise de position est nécessaire.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

séance du 24 avril 2018

Elle précise donc que :

- La limite d'endettement fixée à CHF 30 millions et celle concernant les dépenses non soumises à référendum obligatoire fixée à CHF 15 millions de francs sont très élevées.
- Le SCOM a confirmé que les communes devraient rembourser une éventuelle dette en cas de dissolution ou sortie de l'association. Cette répartition serait effectuée sur la base de la clé de répartition veveysanne, donc 18.5% pour notre Commune, soit au maximum CHF 5.55 millions → risque financier pour la Commune d'Attalens est donc présent et mérite d'être signalé.

La Commission financière rappelle également que les frais financiers, notamment les amortissements, liés aux investissements sont également alloués selon cette clé. Elle note donc que la Commune d'Attalens aura des délégués à l'Assemblée des délégués et que ces derniers auront la responsabilité de veiller à ce que les investissements soient adéquats.

Cyril Grandjean explique son point de vue concernant la modification de l'Art. 28 alinéas 2 et 3 qui concerne l'augmentation des seuils des montants soumis au référendum facultatif et obligatoire.

- Si un projet est bon il n'y a aucune raison d'avoir peur d'aller en votation populaire.
- Ces statuts actuels ont une limite raisonnable pour les communes veveysannes et leurs capacités financières.
- Limite cantonale fixée à 1% des dépenses du budget de fonctionnement → 35 millions de francs. Si ce montant est atteint il y a un référendum obligatoire prévu.
- Il s'est opposé à ces nouveaux statuts lors de l'assemblée des délégués du réseau santé de la Veveysse et maintiendra sa position lors du vote de ce soir.
- Le projet est très bien réfléchi et il soutient pleinement l'investissement des 8 millions de francs mais il souhaite garder la limite actuelle afin de soumettre ce projet à une votation populaire.

Dominique Beaud demande si les mandats ont déjà été attribués. Laurent Menoud précise que le projet a eu trois phases (étude de faisabilité, avant-projet, préparation du projet pour la rénovation des bâtiments). Un mandat est donc en cours avec la commune de Châtel-St-Denis et un autre avec un bureau d'architecte du canton (demande préalable de mise à l'enquête etc.). Dominique Beaud souhaiterait que ce soit les entreprises régionales qui soient privilégiées mais le projet sera soumis au marché public au vu du montant des 8 millions.

Reiner Sutter et Robert Savoy demandent quelles seraient les conséquences d'un non à ces statuts. Laurent Menoud pense que cela ralentira tout le processus et il trouve navrant que le CG ne fasse pas confiance dans les décisions prises par les délégués alors que toutes les personnes sondées sont en faveur de ce projet visionnaire. Cyril Grandjean répond que le projet serait ralenti que d'un ou deux mois au maximum.

Dick Perroud demande si dans un premier temps le Conseil général pourrait refuser ces statuts tels qu'ils sont présentés et dans un deuxième temps les accepter mais en laissant les limites actuelles de 2 et 5 millions.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

séance du 24 avril 2018

Dick Perroud, Caroline Grandjean, Lionel Guignard ainsi qu'Eliot Savoy prennent également position en mentionnant les points suivants :

- Ils soutiennent tous ce projet très prometteur.
- Ils veulent maintenir la limite actuelle à 2 millions pour le référendum facultatif et à 5 millions pour le référendum obligatoire car ils ne comprennent pas la peur de passer ce projet au vote démocratique.
- Ces statuts seront valables pour les dix voir quinze prochaines années et il y a des risques ensuite de faire passer d'autres projets qui pourraient influencer les finances de la commune d'Attalens sans devoir passer par un vote populaire.
- Le choix doit être laissé pour les futures générations avec une limite raisonnable comme elle l'est actuellement.
- Ces nouveaux statuts reviennent à laisser une porte ouverte pour un futur projet qui dépasserait à nouveau ces seuils et pour lequel on demanderait un nouvel ajustement de la limite afin d'éviter de passer par une votation.

Georges Emonet pense tout de même que la fonction de délégué est un garde-fou et que ce dernier ne mettrait pas en péril les communes de la Veveyse en prenant des mauvaises décisions.

Laurent Menoud comprend qu'il puisse y avoir certaines réticences mais il y a tellement de positif selon lui vu toutes les discussions et réflexions qui ont été faites en amont afin d'arriver à ce que les différents acteurs soutiennent ce projet visionnaire et de société. De plus le bâtiment se situe au centre-ville donc le risque financier est vraiment minime de par son excellente position stratégique. Il ne comprend pas comment le CG a pu accepter les statuts du CO à 30 millions alors qu'aujourd'hui cela fait débat quand cela concerne le réseau de la santé. Pourquoi le niveau de confiance est-il différent entre ces deux entités ?

Cyril Grandjean précise qu'il aurait fait le même commentaire pour les statuts de l'Association du CO s'il avait fait partie de l'assemblée dans ce temps-là. Il précise qu'il faut être prudent quand on accepte des statuts des Associations de communes car on cède une partie de nos pouvoirs et il faut le faire en connaissance de cause. En Suisse le peuple a une opportunité d'avoir des droits populaires et il ne faut pas en avoir peur. Cela n'accélère pas le processus certes mais cela donne une assise démocratique encore plus forte au projet.

5.2. Votation sur les nouveaux statuts du Réseau Santé et Social de la Veveyse (RSSV)

Acceptation des nouveaux statuts : 11

Refus des nouveaux statuts : 17

Abstention : 1

Les nouveaux statuts sont refusés par 17 voix contre 11 et 1 abstention.

6. Crédit complémentaire relatif à l'aménagement de la route Es-Granges / Remaufens à Tatroz

6.1. Présentation et discussion

Présentation de M. le Conseiller communal en charge du dicastère Pierre-Alain Perroud.

En 2003, il a été demandé de faire la traversée de Tatroz en limitation 50km/h. Durant les travaux une pétition a été faite par les habitants pour un abaissement de la vitesse à 30km/h. Le CC a accepté cette demande mais des modifications ont dû être faites car le projet avait pris pas mal d'avance. La certification de la zone 30 a été faite qu'en 2017. Le dépassement de CHF 42'124.55 inclut les honoraires des ingénieurs, la mise à l'enquête, les marquages et le mobilier urbain.

Georges Emonet demande si le financement comprend la réparation du mobilier urbain qui déjà tout abîmé. Pierre-Alain Perroud lui répond que ce crédit supplémentaire demandé concerne le mobilier urbain déjà en place. La réparation fera partie de l'entretien courant dans le budget de fonctionnement pour les routes.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

séance du 24 avril 2018

6.2. Rapport de la commission financière

Didier Sauter, Président de la Commission financière, mentionne que cette dernière donne son préavis favorable pour ce financement supplémentaire à charge du budget d'investissement 2017.

6.3. Approbation du crédit complémentaire relatif à l'aménagement de la route Es-Granges / Remaufens à Tatroz

Ce financement supplémentaire a été accepté par l'unanimité des Conseillers généraux présents.

7. Comptes 2017

7.1. Présentation des comptes de fonctionnement 2017 et rapport de gestion

M. le Syndic en charge du dicastère Michel Savoy prend la parole afin de présenter ces comptes.

Compte de fonctionnement :

- Bénéfice 2017 après amortissements supplémentaires : CHF 25'694,69.
- Résultat effectif : CHF 1'342'252.69.
- Bénéfice 2017 avant amortissements supplémentaires : CHF 2'133'423.79.

Un tel bénéfice démontre que la situation 2017 est très bonne et encourageante pour les futurs investissements et développements de la Commune d'Attalens.

Ce bénéfice est dû principalement à plusieurs postes :

- Gains comptables sur la vente du central de chauffe à distance (CAD). Le mandataire a racheté la part amortie de CHF 527'000.
- Prélèvements des réserves.
- Impôts irréguliers (liés aux transactions immobilières et développement démographique).

Ce dernier point est particulièrement difficile à évaluer. Pour le moment la commune dégage toujours de bonnes transactions immobilières qui génèrent des impôts mais aux dernières statistiques connues le développement démographique dans le Canton de Fribourg est en baisse. Les projections en rapport avec le Projet fiscal 17 (PF 17) RIE III qui arrive, montrent une diminution de CHF 200'000. Il faut donc amortir au maximum tant que la Commune peut encore se le permettre avant la mise en place du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

Michel Savoy passe en revue le document fourni aux Conseillers généraux. Les principaux points relevés sont :

- Diminution des Fonds propres de CHF 841'735.
- La dette par habitant est de CHF 6'301. Cette dernière est relativement élevée en comparaison à l'ensemble des communes du Canton de Fribourg et Attalens se situe plutôt au niveau des grandes communes plutôt qu'à celles similaires dans le district de la Veveyse.
- Amortissement financier de CHF 696'000. Le CC propose d'auto-financer de nouveaux investissements au lieu d'amortir financièrement la dette et de faire des autres emprunts.
- Taux d'intérêt relativement bas à 1.34%.
- Dans les charges par nature, il y a une évolution du poste « Salaires » due à l'augmentation du personnel communal qui comprend aujourd'hui environ huitante personnes.
- 52% des investissements ont été auto-financés.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

séance du 24 avril 2018

Comptes de fonctionnement :

No 12 Justice

Dominique Beau demande ce que veut dire la remarque « Tient compte du surplus de 2016 remboursé en 2017 ». Laurent Menoud explique que les comptes sont bouclés au printemps. Il y a donc un décalage avec le décompte final comprenant les acomptes versés par les communes ce qui engendre que parfois il y a un solde à payer ou un remboursement qui est fait dans le cas contraire.

7.2. Présentation des comptes d'investissement 2017 et proposition de bouclage

Suivi de l'investissement :

No 212.522.01 Halle triple CO

Questions de Dominique Beaud :

- Pourquoi cet investissement ne se boucle pas ?

M. le Syndic Michel Savoy lui répond que ce sont des crédits qui ont été faits et que cela concerne les remboursements annuels.

- Une comptabilité existe-t-elle concernant les locations de cette salle aux sociétés? Y'a-t-il des communes avantagées ou n'importe quelle commune pourrait la louer à des prix préférentiels?

M. le Conseiller communal André Blunshi lui explique que si une société souhaite louer la salle elle peut le faire et qu'un comité statue chaque fois soit pour accorder une gratuité soit le tarif normal. Il y a que deux, trois demandes par année. M. le Conseiller communal Guillaume Savoy, précise qu'il existe un règlement sur le site internet de la commune de Châtel-St-Denis qui mentionne les différents tarifs pour la location. Il informe également que dans le cadre du désenchevêtrement entre l'Association des communes du CO et la commune de Châtel-St-Denis, la mise à disposition de cette salle a été discutée au sein du CC et a été relevée également.

No 62.501.24 Routes communales

Question de Cyril Grandjean :

- Pourquoi tous les crédits sont regroupés alors que pour tous les autres crédits ceci n'est pas fait?

Le Conseiller communal Pierre-Alain Perroud répond que sur les CHF 436'000 il y a CHF 350'000 qui concernent le crédit reporté du chemin de la Baume car la commune attendait le montant de l'AF pour les subventions. Si ce montant est enlevé, il reste donc CHF 86'000 qui proviennent de budgets qui n'ont pas été employés ou qui sont encore en cours pour les anciennes routes communales. Pierre-Alain Perroud explique que le fait de regrouper permet une flexibilité si par exemple il venait à manquer CHF 4'000 pour une route et que pour une autre il restait CHF 10'000 ce montant pourrait sans autre être utilisé sans devoir repasser devant le CG. Mais si le CG souhaite que ces crédits ne soient plus regroupés le CC suivra la décision.

Michel Savoy précise que le CC met en place une planification beaucoup plus dynamique sur le temps et qu'un inventaire des routes a été fait ce qui va permettre de mieux gérer à l'avenir tous ces crédits et rénovations.

- Total des investissements est de CHF 5'617'815.80. Subventions ou recettes affectées de CHF 1'022'538.20. Total des investissements nets 2017 est donc de CHF 4'595'277.60.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

séance du 24 avril 2018

7.3. Rapport de la commission financière

Didier sauteur, Président de la Commission financière prend la parole.

Les comptes communaux ont été vérifiés avec l'aide de la société Hervest Fiduciaire S.A. selon la loi sur les communes et dans le cadre de la 2^{ème} année du 2^{ème} mandat de 3 ans, accepté lors de la séance du Conseil général du 12 décembre 2016. La Commission financière relève les points suivants :

Service Social

- Les comptes d'exploitation 2017 présentent un déficit global de CHF 838'491.45 dont CHF 415'835.20 à la charge de la commune. En 2016, la participation de la commune s'élevait à CHF 371'536.75, soit une augmentation de 11.9%. L'augmentation de la participation constatée depuis plusieurs années continue.

Comptes communaux

- Le compte de fonctionnement 2017 dégage un léger bénéfice de CHF 25'694.69 (CHF 13'033.35 aux comptes 2016) après avoir procédé à des amortissements supplémentaires pour un montant de CHF 2'107'729.10 dont CHF 791'171.10 prélevés sur des réserves.
- Le résultat effectif de l'exercice est donc de CHF 1'342'252.69. Le bilan s'élève quant à lui à CHF 30'607'452.93.
- L'endettement est de CHF 21'561'750 et la dette brute par habitants s'élève à CHF 6'301, en augmentation de CHF 541 par rapport à 2016.

La Commission financière salue la qualité de la présentation du message du CC.

Les dépenses d'investissements en 2017 correspondent aux décisions du CG, tout en représentant un décalage entre ce qui est réellement dépensé et les prévisions. Il en résulte que CHF 4'595'277.60 ont été dépensés en investissements nets en 2017 contre un budget net cumulé de CHF 12'392'508.00.

Pour les comptes 2017 de la commune, la Commission financière demande au CC de suivre les recommandations exprimées par la fiduciaire. La Commission financière fait en particulier les remarques et commentaires suivants :

- **Ordre Public : 14 Police du Feu** : les participations aux frais du corps des sapeurs-pompiers de la Basse-Veveysse sont comptabilisées selon le budget, étant donné que les résultats définitifs ne sont pas connus au moment de l'établissement des comptes.
- **Affaires sociales : 54 Crèche les Petits Lions** : le fonctionnement et le coût de la crèche restent problématiques. Les analyses sur cette structure doivent continuer et les recommandations du groupe de travail doivent être rapidement appliquées.
- **Protection – Aménagement de l'environnement : 720 Déchetterie et déchets végétaux et 721 Ordures ménagères** : le calcul du taux d'autofinancement de la gestion des déchets, dont la limite est fixée à 70%, devrait tenir compte également des produits et non seulement des charges. De plus, selon le règlement communal relatif à la gestion des déchets, et en ligne avec la Loi cantonale sur la gestion des déchets, 50% au moins des recettes totales des taxes doit provenir des taxes proportionnelles.
- **Finances et impôts : 90 impôts** : l'escompte sur impôts a été de 0.5% en 2017. Dès 2018, il n'y aura plus de rémunération pour les montants dépassant les acomptes envoyés. Le CC devrait analyser, si le maintien de cette rémunération, au-dessus du marché (0.05% pour l'impôt cantonal 2018 et 0% pour l'IFD), est efficient pour le fonctionnement de la Commune.
- **Les amortissements supplémentaires** ont été alloués à trente-quatre positions au bilan. Afin d'anticiper la mise en place de MCH2, il est recommandé d'allouer des éventuels excédents à des réserves libres au lieu d'amortissements supplémentaires.
- Lors de la présentation des comptes, il a été expliqué que le portefeuille d'assurances n'avait pas été revu depuis de nombreuses années. Afin de vérifier que le niveau de prime et de couverture sont en ligne avec les conditions du marché, une analyse devrait être effectuée.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

séance du 24 avril 2018

- Le résultat positif des comptes 2017 est surtout dû à des rentrées fiscales plus importantes ainsi qu'aux gains comptables relatifs à la vente du CAD et à la subvention pour la réfection du toit du bâtiment scolaire du Renard.

La Commission financière remercie MM. Michel Savoy et José Diaz pour leur disponibilité afin de leur forger une opinion sur la tenue des comptes communaux 2017, et l'ensemble du CC pour tout le travail fourni. Elle remercie également le personnel administratif pour l'excellent dossier de présentation des comptes 2017.

Cette dernière propose au CG d'accepter les comptes 2017.

7.4. Approbation des comptes de fonctionnement 2017 et du rapport de gestion

Les comptes de fonctionnement 2017 ont été acceptés par l'unanimité des Conseillers généraux présents.

7.5. Approbation des comptes d'investissement 2017

Les comptes d'investissement 2017 ont été acceptés par l'unanimité des Conseillers généraux présents.

8. Modification et approbation du budget d'investissements 2018

8.1. Crédit d'investissement relatif à une nouvelle conduite d'adduction d'eau (PIEP) sur le dernier tronçon Valtraloc

8.1.1 Présentation et discussion

M. le Conseiller Communal en charge du dicastère Pierre-Alain Perroud explique que le PIEP c'est le Plan d'infrastructure des Eaux Potables au niveau communal. Il y a une obligation légale de remettre à jour tous les PIEP d'ici à 2020.

Il a été proposé que toutes les communes partenaires de l'AVGG (Société qui gère toute la distribution d'eaux potables pour la Glâne, la Veveyse et une partie de la Gruyère) mandatent une société pour élaborer la remise à jour des PIEP de toutes les communes.

Chaque commune a reçu la mise à jour de son PIEP communal et Attalens a, dans ce plan, des propositions d'amélioration du réseau communal d'eaux potables dont un se situe dans la dernière étape des travaux Valtraloc.

- Nouveau bouclage à faire depuis le bas de La Jaqua jusqu'à la croisée de la Grande Fin.
- Remplacement d'environ 300 mètres d'un tuyau en fonte de diamètre 150 au lieu de 100 ainsi que tout l'appareillage nécessaire et les travaux de génie civil.

Le montant total demandé est de CHF 128'978 ceci est fait un peu dans l'urgence mais il est préférable de profiter de le faire pendant les travaux Valtraloc que par la suite car cela coûtera bien plus cher si le revêtement doit être refait.

Pierre-Alain Cottet demande si pour le devis plusieurs offres ont été demandées ?

Pierre-Alain Perroud répond qu'actuellement une seule offre a été demandée car pour ce qui est appareillage et sanitaire il y a la société Roger Monnard SA qui agit en tant que mandataire officiel pour la commune. C'est elle qui s'occupe de tout le réseau d'eaux potables pour Attalens.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

séance du 24 avril 2018

Pour le Génie civil c'est la société Antiglio SA qui a été approchée vu que c'est elle qui s'occupe du projet Valtraloc mais une seconde offre sera tout de même demandée afin de pouvoir avoir une comparaison.

Dominique Beaud demande quand ces travaux seront exécutés et il relève que les commerçants ne sont pas très satisfaits.

Pierre-Alain Perroud lui répond que cela sera fait à la suite du Valtraloc. Ils sont actuellement au niveau de l'Hôtel de Ville. La prochaine étape qui ira jusqu'à la Grande Fin sera commencée très prochainement afin que les travaux puissent se terminer le 30 septembre 2018 comme planifié.

8.1.2 Rapport de la commission financière

Didier Sauter, président de la Commission financière, mentionne que cette dernière donne son préavis favorable pour le financement d'une nouvelle conduite d'adduction sur le dernier tronçon de Valtraloc pour un montant de CHF 128'978.

8.1.3 Approbation d'un crédit d'investissement relatif à une nouvelle conduite d'adduction d'eau (PIEP) sur le dernier tronçon Valtraloc

Le crédit d'investissement relatif à une nouvelle conduite d'adduction d'eau sur le dernier tronçon Valtraloc est accepté par l'unanimité des Conseillers généraux présents.

8.2. Modification du budget d'investissements 2018

8.2.1. Rapport de la commission financière

Didier Sauter, président de la Commission financière, mentionne que cette dernière donne son préavis favorable pour la modification du budget des investissements 2018 pour un montant de CHF 129'000 à charge du budget d'investissements 2018.

8.2.2. Approbation de la modification du budget d'investissements 2018

La modification du budget d'investissements 2018 est approuvée par l'unanimité des Conseillers généraux présents.

9. Election d'un-e scrutateur-trice suppléant

M. le Président informe que le Groupe PDC, par le biais de son président M. André Blunsch, a proposé la candidature de M. Paul Rosset. Aucune autre candidature n'est proposée.

Bulletin délivrés	29
Bulletin rentrés	29
Bulletins blancs	1
Bulletins valables	28
Majorité absolue	15

M. Paul Rosset est élu scrutateur suppléant par 28 voix.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

séance du 24 avril 2018

10. Election à la Commission de l'aménagement du territoire pour la fin de la période législative (remplacement de Mmes Françoise Jolivet et Ursula Simarro)

M. le Président informe que le Groupe ECD, par le biais de M. Sébastien Beaud, a proposé la candidature de M. Nicolas Duc.

Bulletin délivrés	29
Bulletin rentrés	29
Bulletins blancs	2
Bulletins valables	27
Majorité absolue	15

M. Nicolas Duc est élu à la Commission de l'aménagement du territoire par 27 voix.

Le Groupe PDC, par le biais de son président M. André Blunsch, a proposé la candidature de M. Robert Savoy. Aucune autre candidature n'est proposée.

Bulletin délivrés	29
Bulletin rentrés	29
Bulletins blancs	2
Bulletins nuls	1
Bulletins valables	26
Majorité absolue	15

M. Robert Savoy est élu à la Commission de l'aménagement du territoire par 26 voix.

11. Election à la Commission de naturalisation pour la fin de la période législative (remplacement de Mme Simarro)

Le Groupe PDC, par le biais de son président M. André Blunsch, a proposé la candidature de M. Georges Emonet. Aucune autre candidature n'est proposée.

Bulletin délivrés	29
Bulletin rentrés	29
Bulletins blancs	3
Bulletins valables	26
Majorité absolue	15

M. Georges Emonet est élu à la Commission de naturalisation par 26 voix.

12. Rapport des Commissions

Commission de l'aménagement du territoire :

- Cinq rencontres à Attalens et une fois au Crêt lors de la présentation du Plan Directeur Cantonal.
- Points principaux abordés : Plan Directeur, zone 30, Plan d'Aménagement Local, la parcelle Chevalley.
- Jacques-André Vulliens, président de cette commission, remercie les membres pour les échanges de qualité lors de ces réunions.
- Il remercie également Mmes Ursula Simarro et Françoise Jolivet pour ces deux années passées au sein de cette commission et souhaite la bienvenue à MM. Nicolas Duc et Robert Savoy.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

séance du 24 avril 2018

Commission des naturalisations :

- Constituée de neuf membres dont six font partie du CG et trois hors CG.
- En 2017, trois demandes de « naturalisation ordinaire » sont arrivées à la commune. Deux candidats ont été auditionnés alors que le troisième a retiré sa candidature en cours de procédure.
- Les demandes de « naturalisation facilitée » ne sont pas traitées par cette commission.
- Le 20 décembre 2017, Mme Martine Duc et M. Dominique Beaud se sont rendus à la réception officielle pour le district, à Châtel-St-Denis.
- En prévision de la modification des conditions d'octroi en janvier 2018, la commune d'Attalens n'a pas connu d'augmentation de demandes de naturalisation en 2017.
- Mme Simarro, présidente démissionnaire, remercie les membres avec qui elle a eu beaucoup de plaisir à collaborer. Elle salue également la décision d'engager une secrétaire du CG et salue l'engagement particulier de Mme Sophie Deillon à la tâche du secrétariat de cette commission.

Commission des routes, eau, épuration :

- Constituée comme suit : Pierre-Alain Perroud, président, Jacques-André Vulliens, vice-président, Roland Dumoulin, Jean-François Tornare et Georges Emonet.
- Une rencontre uniquement pour élaborer le budget 2018 des routes.
- Commune d'Attalens possède 34km de routes dont 13 km de trottoirs.
- Entretien salage et déneigement : 270 heures de travail pour décembre 2017 et 277 heures de travail de janvier à mars 2018.
- 100 tonnes ont été utilisés sur l'année plus 21 tonnes qu'Attalens vend à la commune de Jongny.
- 1360 heures dédiées en 2017 à l'entretien des espaces verts (terrains foot inclus).
- Pierre-Alain Perroud remercie les membres pour leur engagement.

Commission des déchets :

- Composée de 5 membres : Pierre-Alain Perroud, président, Jacques-André Vulliens, vice-président, Peter Haechler, Didier Sauter et Lionel Guignard.
- Trois réunions en 2017 : Budget, règlement d'un problème de déchets verts et pour les comptes.
- Une deuxième benne pour les déchets verts a été posée à Tatroz suite à de dépôts de déchets inappropriés dans celles pour le compost.
- La surveillance des bennes à compost est accrue et l'horaire a été ajusté à celui de la déchetterie.
- La presse installée à l'essai pour les boîtes de conserve n'a pas donné satisfaction elle a donc été enlevée. Son remplacement est à l'étude.
- 353 tonnes d'ordures ménagères
- 149 tonnes de déchets encombrants
- 147 tonnes de verre
- 63 m3 de ferraille
- 129 m3 de déchets inertes
- 335 tonnes de déchets compostables
- 256 tonnes de papier et carton
- 146 tonnes de bois usagés
- 8 tonnes d'aluminium et fer blanc
- 3 tonnes d'huiles végétales
- Les charges ont augmenté de CHF 13'599 car du personnel de surveillance a dû être engagé.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

séance du 24 avril 2018

- Ces charges sont financées par les vignettes et la taxe de base à hauteur de 73.10%, le minimum étant fixé à 70%.
- La couverture des frais par la taxe au sac est actuellement en-dessous du taux légal de 50%. Une étude pour remédier à cette couverture insuffisante est en cours.
- Le coût de la gestion de déchets de la commune par habitant a augmenté de CHF 133.54 à CHF 134.43 sur une base de 3'422 habitants contre 3'343 en 2016.

La Commission des déchets par le biais de Peter Haechler relève la bonne marche de la déchetterie et remercie les responsables et les employés pour le bon travail accompli.

Commission de l'énergie et du développement durable :

- Composée de Philippe Alibert, Président, Pierre-Alain Perroud, Vice-Président, Béatrice Perroud, Vincent Gognuz, Christian Nessensohn, Eliot Savoy, Paul Rosset tous Conseillers généraux, Gabriel Guex, membre et Fabrice d'Agostino, secrétaire.
- Ils se sont rencontrés à six reprises et lors de quatre manifestations.
- Diverses rencontres ont été faites avec les Commissions d'énergie de Bossonnens et Granges pour organiser le Wave Trophy, pour planifier des projets communs ou lors de la soirée d'information sur le programme d'encouragement cantonal en matière d'énergie.
- La Journée Coup de Balai a eu lieu le 10 juin 2017 en présence des scouts de la Veveyse et 24 le mars 2018. L'état des sentiers du Trèfle était correct par contre une participation de la population et spécialement des jeunes serait appréciable.
- Le 14 juin a eu lieu le Wave Trophy lors de la Journée de l'Energie et qui a rencontré un vif succès et qui a permis également aux élèves de participer.
- Une rencontre avec la Commission de l'aménagement a permis d'échanger certains points sur le Plan Directeur Cantonal et notamment sur l'abandon du projet éolien au Mont Vuarat.
- Deux rencontres ont concerné la planification du programme et la préparation au budget.
- Le 21 avril, sur l'initiative du Rotary et de son Président, M. Pascal Emonet, une plantation d'une forêt fruitière au Sentier Botanique a été inaugurée. La Commission de l'énergie invite les membres présents dans l'Assemblée à découvrir cet aménagement.
- La prochaine **Journée de l'Energie** aura lieu le **samedi 8 septembre 2018 à la Fête de l'Alpage à Granges**. Le thème sera l'agriculture de proximité, avec la mise en place d'un petit marché et la création d'une liste d'adresses de producteurs, à disposition sur les sites internet des trois communes.
- M. Fabrice d'Agostino a démissionné de la Commission et les membres de cette dernière lui adresse ses plus vifs remerciements pour tout le travail qu'il a accompli pour le secrétariat.

Commission des bâtiments et des infrastructures :

- Composée de Guillaume Savoy, Président, Michel Savoy, Syndic, de quatre Conseillers généraux (MM Gérard Colliard, Yves Savoy, Christian Nessensohn, Cyril Grandjean) et de M. Carlos Alder, membre de la commission et secrétaire.
- Cette commission a pour but de soutenir le CC dans le suivi stratégique des bâtiments et des infrastructures communales.

Les tâches principales sont les suivantes :

- Collaborer au suivi de la gestion stratégique des bâtiments et infrastructures communales.
- Définir les besoins actuels et futurs en matière d'infrastructures



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

séance du 24 avril 2018

- Etablir des propositions concernant la gestion, l'entretien, la rénovation et le développement des bâtiments de la Commune, ceci dans le respect du développement durable.
- Evaluer les propositions du CC relatives aux bâtiments communaux.
- Veiller à la question énergétique des objets du patrimoine communal.

La commission s'est réunie à cinq reprises et a abordé les points suivants :

- Visites de la maison de quartier sous-gare à Lausanne et de Jaman 8 à Clarens.
- Organisation du workshop participatif du 9 septembre 2017 « Maison pour Tous », création d'un cahier des charges et préavis concernant les honoraires pour l'étude de faisabilité de ce projet. Une présentation aux citoyens des étapes de ce dernier est prévue ; la date est à convenir.
- Définition de la location de l'ancien atelier de couture.
- Définition de la mise à disposition des tables et chaises pour événements des sociétés locales ou externes.
- Réflexion du CC sur les bâtiments et parcelles de la Commune avec la Commission d'aménagement.
- Budget 2018
- Règlement d'utilisation du terrain de foot synthétique de la Planche
- Réflexion concernant la politique du logement dans la commune.

M. le Président remercie la Commission financière pour tout le travail effectué, toutes les autres commissions et celle de l'énergie et du développement durable pour toutes les activités faites au sein de la commune et à l'extérieur.

13. Rapport du Président du Conseil général

Le Président, Robert Savoy, relève les points suivants :

- Dick Perroud siège au sein du CG depuis 22 ans, Gérard Colliard et Reynald Emonet depuis 17 ans et Dominique Beaud, Georges Emonet et Gabriel Norbert depuis 12 ans.
- Il y a eu trois démissions durant cette année de présidence.
- Le doyen du CG est Christian Nessensohn et le plus jeune est Vincent Grognuz.
- La moyenne d'âge de ce nouveau CG est de 46 ans.
- Il y a neuf commissions au sein du CC dont cinq sont représentées par le CG. Les quatre qui ne sont pas représentées par le CG sont la commission locale du feu, celle de l'accueil extra-scolaire, celle de la Grappe d'Argent et celle du remaniement parcellaire.
- Au total il y a vingt-huit Associations – Comités et Commissions répartis comme suit : quatre Commissions du CG et vingt-quatre Associations – Comités et Commissions du CC et intercommunaux dont sept où le CG est représenté.
- Il y a eu cinq séances plénières du CG du 01.05.2017 au 30.04.2018. La participation à ces dernières se monte à 93.3% et à chaque fois les excuses données étaient valables.

Un retour sur les points à améliorer avait été demandé. Seule la Commission financière a suggéré certains points :

- Les documents complets pour les budgets et les comptes doivent être en main des membres de la commission deux, trois jours avant la première présentation.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

séance du 24 avril 2018

- Les explications du CC pour le budget et les comptes doivent également être en main des membres de la Commission financière deux, trois jours avant la remise du rapport de la Commission au CC. Ceci rendra les séances de présentations plus efficaces.
- Modifications du budget, nouveaux investissements : les documents complets du sujet doivent être en main des membres de la Commission aussi deux, trois jours avant la présentation par le CC afin d'être plus performant.
- L'envoi des documents aux membres de la Commission financière peut se faire par voie électronique.

Le Président du CG suggère les points suivants :

- L'envoi de documents (séances de commission et séances plénières du CG) aux Conseillers généraux devrait à l'avenir se faire par voie électronique (à valider par le CC et le CG).
- Toutes les dates du CG ainsi que celles de toutes les commissions devraient être fixées en début d'année puis rentrées dans un tableau qui se trouverait sur le site internet dans un onglet réservé aux membres du CG. Les membres du CG pourraient ainsi mieux s'organiser, être plus présents et cela permettrait également que la Secrétaire du CG puisse s'organiser pour la prise des PV .
- Toutes les commissions devraient établir un PV décisionnaire ce qui ne semble pas être toujours le cas.
- La communication, quelle qu'elle soit, n'est jamais aisée mais peut-être améliorée !

M. le Président adresse ses sincères remerciements à tous les membres de l'Assemblée et aux excusés. Il souligne leur disponibilité, travail et investissement personnel envers la population d'Attalens et ceci tout au long de l'année.

Il relève que l'autorité communale œuvre pour le bien de ses administrés, en conséquence, elle se doit d'être objective et réaliste dans toutes les décisions. Elle doit prendre en compte et composer avec les entités du district et du Canton sans que cela lui soit dicté par ces dernières. Les membres ont le libre-choix ! Donc il faut décider ensemble de ce que sera l'avenir d'Attalens en gardant toujours à l'esprit cet objectif : le bien et QUE le bien de chacune et chacun des concitoyennes et concitoyens d'Attalens.

Il soulève aux membres du CC que la Commune d'Attalens est à ses yeux un exemple à suivre, bien gérée, bien dotée, bien organisée et bien représentée, le CG représentant les habitantes et habitants d'Attalens n'a pas à rougir si ce n'est d'appartenir à ce magnifique village où il fait bon y vivre !

14. Communications du Conseil communal

14.1. Fusion des cercles scolaires

M. le Conseiller communal André Blunschli prend la parole. Le Groupe de travail avec l'aide des consultants a finalisé une première version du règlement et des conventions. Ces derniers ont été présentés lors d'une assemblée à Granges devant l'ensemble des Conseillers communaux. Une séance de synthèse a ensuite été faite le 11 avril afin de récolter les remarques. Dans l'ensemble il n'y a pas de gros avis divergents néanmoins il reste encore des points à régler. Le 9 avril une réunion a eu lieu avec le Conseiller d'Etat, le Directeur de la SENOF (Service de l'Enseignement Obligatoire Fribourgeois), l'Inspectrice, Madame la Juriste et les représentants des quatre communes de la Basse-Veveysse. Les trois communes vont demander une dérogation d'une année pour le projet de fusion des cercles scolaires afin de pouvoir présenter au mieux et en toute transparence au CG et aux citoyens les diverses implications liées à cette fusion. Le Groupe de travail reste dans l'attente de la décision du Conseil d'Etat par rapport à la position de Bossonnens mais ils ont obtenu la garantie que, quelle que soit la décision, celle-ci serait d'un délai d'au moins cinq ans.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

séance du 24 avril 2018

14.2. Participation des parents aux frais scolaires

M. le Conseiller communal André Blunschli souligne que, suite à l'arrêté fédéral à propos des frais scolaires, ce dernier n'a que peu d'impact sur le cercle scolaire Attalens-Granges puisqu'à ce jour les frais d'écolage sont entièrement payés par la commune. Seules les participations des parents pour les camps sont encore demandées. Pour le camp d'été 2017, cette participation était budgétisée à CHF 150. La commune pourra dorénavant demander un montant maximum de CHF 16 par jour ce qui donnerait pour ce camp un montant de CHF 8000 de plus à charge des communes. Quant au camp d'hiver la charge supplémentaire s'élèverait à CHF 15'000. Notre commune partenaire a été informée de ces montants et en accepte le principe.

Pour le Cycle d'Orientation (CO), les frais à charge des communes seront beaucoup plus importants puisqu'aujourd'hui les parents pouvaient participer jusqu'à concurrence de CHF 340 pour les camps.

Deux motions ont été déposées à ce jour au Grand Conseil, demandant une participation du Canton à ces frais.

14.3. Cycle d'orientation de la Veveyse / Mise en place du conseil des parents

M. le Conseiller communal André Blunschli informe que pour mettre sur pied le Conseil des parents, une lettre a été envoyée à tous les parents des élèves du CO leur demandant s'ils souhaitaient faire partie dudit Conseil. Sur un total de cent trois lettres envoyées, qu'une seule postulation est venue en retour, celle de Madame Isabelle Fluri-Ruchet. André Blunschli la remercie déjà pour son implication.

L'engouement dans les autres communes n'est pas très grand non plus.

14.4. Information concernant les patrouilleurs

La mise en place pour régler la circulation par des patrouilleurs est soumise à l'Autorité Cantonale de Police. Celle-ci donne les ordres nécessaires. Après l'annonce des travaux Valtraloc au Centre du village, cette entité a envoyé un courrier le 26 février mentionnant la suppression des postes de patrouilleurs. Cette mesure incompréhensible a généré quelques démarches administratives ce qui a engendré des retards pour la communication aux parents des élèves. La Police Cantonale a donné comme arguments la dangerosité pour les patrouilleurs et un manque de fluidité du trafic lié à l'arrêt des voitures par les patrouilleurs. Une surveillance par un adulte pour la traversée du village a été mise en place. Cette dernière se trouve sous la responsabilité communale.

14.5. Personnel communal

M. le Syndic Michel Savoy, précise que depuis la dernière séance du CG, quatre personnes ont été engagées. Il s'agit de :

- Mlle Laure Berger, stagiaire AES du 01.01.2018 au 30.06.2018.
- Mme Cynthia Bussard, secrétaire des écoles du 01.01.2018 au 31.12.2018.
- Mme Anatolia Perrottet, éducatrice remplaçante « Petits Lions » du 08.01.2018 au 31.07.2018
- Mme Françoise Jolivet, secrétaire du CG du 01.02.2018 au 31.12.2018.

Informations complémentaires sur les ressources humaines :

Mmes Gaëlle Blanc et Laure Moret, respectivement collaboratrice administrative au secrétariat communal et secrétaire au service technique seront prochainement en congé maternité. Dès lors, les démarches visant à les remplacer ont été initiées.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

séance du 24 avril 2018

14.6. Fusion des communes de la Veveyse

M. le Syndic Michel Savoy explique que le Préfet de la Veveyse a initié, en 2017, une démarche pour une pré-étude de fusion. L'objectif principal recherché était d'effectuer un état des lieux des neuf communes, incluant des projections concernant l'éventuelle commune unique, ainsi qu'une évaluation des avantages et des inconvénients d'une telle fusion.

Une majorité des communes concernées avaient répondu favorablement à la proposition du Préfet, alors que d'autres souhaitaient au préalable privilégier la finalisation de la fusion des cercles scolaires comme demandé par la Loi scolaire.

Pour sa part et conformément à la conclusion et à la recommandation du rapport du groupe de travail « fusion » Attalens-Bossonnens-Granges mis sur pied lors de la dernière législature, la Commune d'Attalens avait répondu qu'elle souhaitait être au clair sur une éventuelle fusion des communes de la Basse-Veveyse, avant de prendre position sur une fusion à neuf.

Concernant la pré-étude de fusion, un groupe de travail conduit par M. Le Préfet a été mis sur pied. Ce dernier comprend M. Damien Colliard, Syndic de Châtel-St-Denis, M. André Droux, Syndic de Granges, Mme Evelyne Cardinaux, syndique du Flon et M. Joseph Aeby, directeur de la RGV.

Au début du mois de février dernier, une séance d'échanges et de présentation, avec tous les Conseils communaux de la Veveyse, a été organisée afin de débattre et d'imaginer l'organisation d'une future et seule commune en Veveyse.

Finalement, une séance de présentation a été organisée le 21 mars dernier pour tous les citoyens de la Veveyse. Celle-ci a été relativement bien suivie par les veveysans puisque qu'elle a réuni environ trois cent cinquante personnes, dont trente-neuf habitants d'Attalens. La prochaine étape consistera à réaliser un sondage de la population, ce printemps encore, afin de se faire une idée plus précise sur la suite à donner à la pré-étude.

14.7. Règlement de police

M. le Conseiller communal Laurent Menoud, mentionne qu'un règlement doit être mis sur pied. Florent Besse et lui ont repris un règlement type qui a déjà une base cantonale. Ce dernier a été remodelé pour être en adéquation avec Attalens. La commune de Broc a aussi été contactée afin de pouvoir comparer avec une commune égale à la nôtre. Ce règlement a déjà été soumis au CC. Il doit encore être validé par d'autres entités. Il va permettre les contrôles des parkings, fixer des règles de vie (bruits etc.) et de donner des autorisations par exemple. Ce dernier sera probablement soumis au CG dans la deuxième partie de l'année.

14.8. Thermographie des bâtiments

M. le Conseiller communal Philippe Alibert, explique que lors de la dernière séance du CG, plusieurs Conseillers généraux avaient des interrogations sur l'efficacité énergétique du bâtiment scolaire Les Blés. Une priorité sur ce bâtiment a donc été demandée. Les points suivants sont mentionnés :

- L'enveloppe globale du bâtiment présente une isolation thermique moyenne. Des travaux au niveau de l'isolation entre murs (isolant affaîssé) sont conseillés lors des travaux. La partie faible de l'enveloppe est, sans surprise, les fenêtres. Mais au vu des bons résultats globaux du bâtiment, le service technique préconise de les changer lors d'une future grosse rénovation.
- L'efficacité énergétique globale est très bonne. Le besoin énergétique pondéré pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, l'éclairage et les appareils électriques est équivalent ou inférieur à celui des nouvelles constructions.
- Les résultats sont bons, les travaux cosmétiques qu'il est prévu d'effectuer cet été sont donc adéquats.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

séance du 24 avril 2018

15. Divers, communications

Columbarium :

M. le Conseiller communal Laurent Menoud présente le futur nouveau columbarium. Il en ressort les points essentiels suivants :

- Le columbarium actuel arrive à sa limite de capacité.
- Il reste extensible, mais ne permettra pas d'accueillir les nouvelles demandes pour les dix prochaines années.
- Les besoins : huitante-quatre places, dans un espace situé dans la zone «Corcelles» du cimetière.
- Quatre entreprises (trois dans le Canton de Fribourg et une du Valais) ont été contactées, sur la base du cahier des charges.
- Toutes ont répondu et proposé de solutions créatives, respectant le cahier des charges et le budget.
- Cinq propositions ont été faites. Après des échanges au sein de la Commission, il en ressort que le projet de columbarium circulaire est clairement le plus convaincant et il répond à tous les critères demandés ; Il est évolutif, intégré et prévoit même un espace de recueillement.
- Suite à des interventions de citoyens, la Commission a passé en revue les aspects de mobilité dans le cimetière. Une rampe est nécessaire pour accéder au nouveau columbarium, tout comme des chemins d'accès pavés.

Béatrice Perroud précise que pour le moment le budget a été refusé et demande si avec cette proposition le prix serait revu à la baisse. Laurent Menoud lui répond qu'avec CHF 100'000 la totalité pourrait être faite en incluant l'espace de recueillement et la mobilité.

Georges Emonet le remercie pour sa présentation et reconnaît que cette fois un projet concret est montré. Il soulève que tout ceci est beaucoup plus parlant que juste une page vide.

Divers :

Christian Nessensohn relève que certains citoyens ne mettent pas les vignettes sur les sacs poubelle et demande pourquoi à Attalens les sacs de couleur ne sont pas préférés afin d'éviter que les gens omettent de mettre les vignettes?

M. le Conseiller communal Pierre-Alain Perroud lui répond que lors de la dernière Commission des déchets, il est arrivé avec une offre chiffrée pour les sacs poubelle de couleur après avoir approché la commune de Remaufens qui utilise déjà ce système. De plus une statistique par quartier a été demandée par les gens qui ramassent les sacs poubelle les lundis. C'est donc en cours et ce nouveau système pourrait être mis en place en 2019 suivant la décision de la Commission des déchets.

Reiner Sutter demande s'il serait possible de mettre un panneau « Merci d'arrêter votre moteur » devant les feux? Pierre-Alain Perroud prend note de la demande et en parlera à la séance prévue le lendemain.

Reiner Sutter aborde un autre sujet concernant les déchets verts. Certaines personnes ne savent pas ce qui est permis ou non (par exemple la litière du chat). Il demande si un panneau explicatif pourrait être mis en place en précisant quels déchets sont permis ou non.

Pierre-Alain Perroud lui répond que de nouveaux panneaux didactiques sont en commande pour améliorer les actuels mais il dit que tout ne peut pas être mentionné.

M. le Syndic Michel Savoy propose de mettre sur le site internet une liste ce qui est accepté ou non.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

séance du 24 avril 2018

Eliot Savoy précise qu'il voit mal comment on pourrait dire non pour la litière pour chat alors que de plus en plus ils ajoutent de la sciure dedans ; il serait donc difficile de dire non aux gens pour des matériaux contenant cette substance-là alors qu'ils font l'effort d'acheter des matériaux compostables. M. le Président mentionne que la Commission des déchets prend note de ce point.

Laurent Menoud rappelle qu'il y a l'Assemblée générale de la Société de Développement le vendredi 27 avril à 20h dans le Bâtiment de Blés. Le Comité cherche du monde alors les gens intéressés peuvent les contacter sans autre.

Sébastien Beaud met en avant le Giron des Musiques de la Veveyse qui aura lieu du 24 au 27 mai. Le souper spectacle est complet mais les organisateurs sont toujours à la recherche des certains bénévoles. Les gens intéressés peuvent sans autre le contacter ou Béatrice Perroud

Michel Savoy remercie M. le Président au nom du CC pour cette année de présidence et également pour la parfaite organisation de la sortie du 20 avril qui a laissé de magnifiques souvenirs aux membres de l'Assemblée. Michel Savoy soulève tout le temps que Robert Savoy a mis à disposition pour le suivi de Commissions. Il se réjouit de le côtoyer à la Commission de l'aménagement et il souhaite plein succès à son successeur M. Jean-François Tornare.

M. le Président termine la séance avec un petit rapport final :

- C'est après 359 jours de présidence soit 8616 heures qu'il va officiellement remettre son tablier de premier citoyen de la Commune d'Attalens.
- Durant cette année il a tenté de dynamiser les séances du CG en organisant une séance au Châtelet par exemple.
- Il voulait innover une table ronde avec le CG un samedi matin pour discuter de la Commune malheureusement il a manqué de temps libre pour pouvoir l'organiser.
- Il a mis tout son savoir-faire, sa rigueur, sa disponibilité et surtout tout son cœur afin de mener à bien ces séances. Il en retient que du bonheur car il aime sa commune et son village également. C'est pour cette raison qu'il a assisté à quarante-trois séances de Commission.

Il remercie les membres de l'Assemblée et félicite le futur Président M. Jean-François Tornare et la future Vice-Présidente Mme Béatrice Perroud et la nouvelle Secrétaire du CG Mme Françoise Jolivet.

Il offre la cloche de la table à Jean-François Tornare et demande d'en prendre soin car elle représente l'évènement du 60ème du CG. Il demande à ce qu'il la passe de président en président afin que la tradition perdure et clôt cette séance.

La Secrétaire

F. Jolivet

Le Président

R. Savoy